

RAPPORT DE CARENCE 2019 EN APPLICATION AVEC LA POLITIQUE DE VOTE D'INVEST AM

Paris, le 6 janvier 2020

Les positions des OPCVM et des mandats de gestion n'ayant pas atteint le seuil d'intervention prévu dans la procédure « PG07 - Politique de vote », la société de gestion INVEST AM n'a pas exercé ses droits de vote en 2019 et ce, ni directement ni par correspondance.

INVEST AM